
La prolongation de la scolarité obligatoire et la réforme de l'enseignement public. Ordonnances et décrets du 6 janvier 1959.

Numéro d'inventaire : 1979.22831

Auteur(s) : Charles de Gaulle

Jean Berthoin

Type de document : texte ou document administratif

Date de création : 1959

Description : Pas de couverture.

Mesures : hauteur : 272 mm ; largeur : 209 mm

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 34

Commentaire pagination : La pagination va de 25 à 58.

LA PROLONGATION DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE ET LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Ordonnance et décrets du 6 janvier 1959

NOTE PRELIMINAIRE

La présente ordonnance et le décret portant réforme de l'enseignement public reprennent, pour une très large part, le texte du projet de loi qui a fait l'objet, en 1955, des avis favorables, acquis à l'unanimité ou à de fortes majorités, de nos conseils d'enseignement et du Conseil supérieur de l'Éducation nationale.

De même que le Parlement, s'il avait été saisi d'un projet gouvernemental, aurait pu en modifier le texte, de même le gouvernement actuellement en fonctions a pu user du pouvoir qui lui est dévolu par la Constitution, pour apporter aux dispositions du projet de 1955 les amendements exigés par l'évolution de la conjoncture et, surtout, par un souci d'efficacité rapide.

Au surplus, ces amendements, ou bien n'intéressent que la rédaction du texte, qu'ils allègent, ou bien, lorsqu'ils portent sur les moyens d'action, n'en altèrent pas, nous allons le montrer, les intentions maîtresses.

L'exposé des motifs qu'on va lire vaut, par souci de présentation unitaire et complète, à la fois pour l'ordonnance et pour le décret portant réforme de l'enseignement public qui l'accompagne.

Il signale à leur place les modifications décidées par rapport au projet de 1955. Il les explique et les justifie.